



Carte n°2



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Zonage de la "pêche traditionnelle"  
de la Réserve Naturelle marine

LEGENDE

- Balises (flottante, pieu, peinture)
- Courbe bathymétrique
- Barrière corallienne
- Réglementation générale (niveau 1)  
Applicable sur toute la réserve
- Règles supplémentaires (niveau 2A)  
Protection renforcée
- Règles supplémentaires (niveau 2B)  
Protection renforcée adaptée pour  
les pêcheurs professionnels  
(AP n°1742 du 15/07/08)
- Protection intégrale (niveau 3)  
aucune activité ni fréquentation
- Zones autorisées aux pêches traditionnelles  
exercées à titre de loisir (AP n°4038 du 15/07/08)
- Zone de pêche au capucin autorisée pour les  
pêcheurs professionnels (AP n°1742 du 15/07/08)

Réglementation relative au décret 2007-236 de création  
de la réserve naturelle marine de La Réunion.

Echelle carte 1 / 25 000 (1 cm = 250 m)  
Sources Diren Réunion - Réalisation janvier 2008  
Fond cartographique IGN Scan25 - Licence n°5230  
Bathymétrie SHOM 2006 - Contour E3106

